

Sommaire

01- INTRODUCTION	4
02- MÉTHODOLOGIE	4
03- CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE EN HAÏTI ET CONSÉQUENCES SUR LE RESPECT DES DROITS DES FEMMES, DES FILLES ET DES MINORITÉS SEXUELLES	6
04- VIOLENCES ENREGISTRÉES DANS LES ZONES À RISQUE	9
a. Violences perpétrées lors des massacres	9
b. Violences perpétrées en-dehors des massacres	10
c. Conséquences de la violence organisée sur les survivantes	11
05- BILAN NATIONAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES	13
a. Ventilation des violences par département	16
b. Répartition des victimes / survivantes par tranches d'âge	18
c. Quelques exemples de cas enregistrés	20
06- RÉPONSES DE L'APPAREIL ÉTATIQUE HAÏTIEN FACE À LA SITUATION	21
a. Réponse juridique	22
b. Réponse politique	24
07- VIOLENCES PERPÉTRÉES SUR LES PERSONNES LGBTQIA+	25
08- SITUATION DES FEMMES ET DES FILLES PRIVÉES DE LIBERTÉ	28
09- CONCLUSIONS	31



Note de remerciement

Ce rapport a été élaboré par l'organisation féministe NÈGÈS MAWON avec la collaboration de treize (13) organisations féministes, de droits humains et de défense des droits des personnes LGBTQIA+ ainsi qu'avec la collaboration de la structure déconcentrée du Nord-Est du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes, ci-dessous mentionnées :

- ⊗ Association des Femmes Actives de Saint Louis du Sud (AFASL), Sud
- ⊗ Asosyasyon Fanm Madlin Nò (AFMN), Nord
- ⊗ Fanm Deside, Sud-est
- ⊗ Femmes en Action (FAC/SUD), Sud
- ⊗ Initiative Départementale contre la Traite et le Trafic des Enfants (IDETTE), Grand'Anse
- ⊗ Justice et Paix (JILAP), Nippes
- ⊗ Mobilizasyon Fanm Kouraj (MOFKAD) Sud
- ⊗ Oganizasyon Fanm Devwe Aken (OFDA), Sud
- ⊗ Oganizasyon Kouraj, Ouest
- ⊗ Organisation des Femmes pour le Développement de Thomassique (FDT), Centre
- ⊗ Regroupement des Organisations de Femmes de Gressier et de Léogane (ROFGL), Ouest
- ⊗ Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), Ouest
- ⊗ Rezo Fanm Nip (REFANIP), Nippes
- ⊗ Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes – structure déconcentrée du Nord-Est

NÈGÈS MAWON les remercie d'avoir bien voulu partager avec elle leurs informations relatives aux violences à l'égard des femmes, des filles et des minorités sexuelles, enregistrées pour la période allant de janvier à octobre 2023.

01 Introduction

1 Le 25 novembre 2023 ramène la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. Cette journée coïncide avec le lancement des seize (16) jours d'activisme contre les violences à l'égard des femmes, au cours desquels des milliers d'organisations féministes dans le monde, engagées dans la prévention, la prise en charge et la dénonciation des violences faites aux femmes et aux filles partout dans le monde intensifient leurs actions de plaidoyer et de sensibilisation.

2 À cette occasion, l'organisation féministe NÈGÈS MAWON, alarmée par l'augmentation exponentielle en Haïti, des violences perpétrées à l'égard des femmes, des filles et des minorités sexuelles, présente son rapport bilan pour la période allant de janvier à octobre 2023.

3 Le présent rapport – qui a pour but de mettre en lumière les atrocités vécues par les femmes haïtiennes, d'interpeller les différents acteurs nationaux et internationaux sur ces réalités et d'exiger des autorités étatiques la prise de mesures adéquates visant à réduire la violence basée sur le genre – passe en revue les conséquences du contexte sociopolitique sur le respect des droits des femmes, des filles et des minorités sexuelles en Haïti. Il présente aussi le travail de NÈGÈS MAWON au cours de la période susmentionnée et fournit des informations relatives aux violences sexuelles, physiques, psychologiques et économiques perpétrées à l'égard des femmes et des filles, avant de présenter la situation des femmes et des filles privées de liberté.

02 Méthodologie

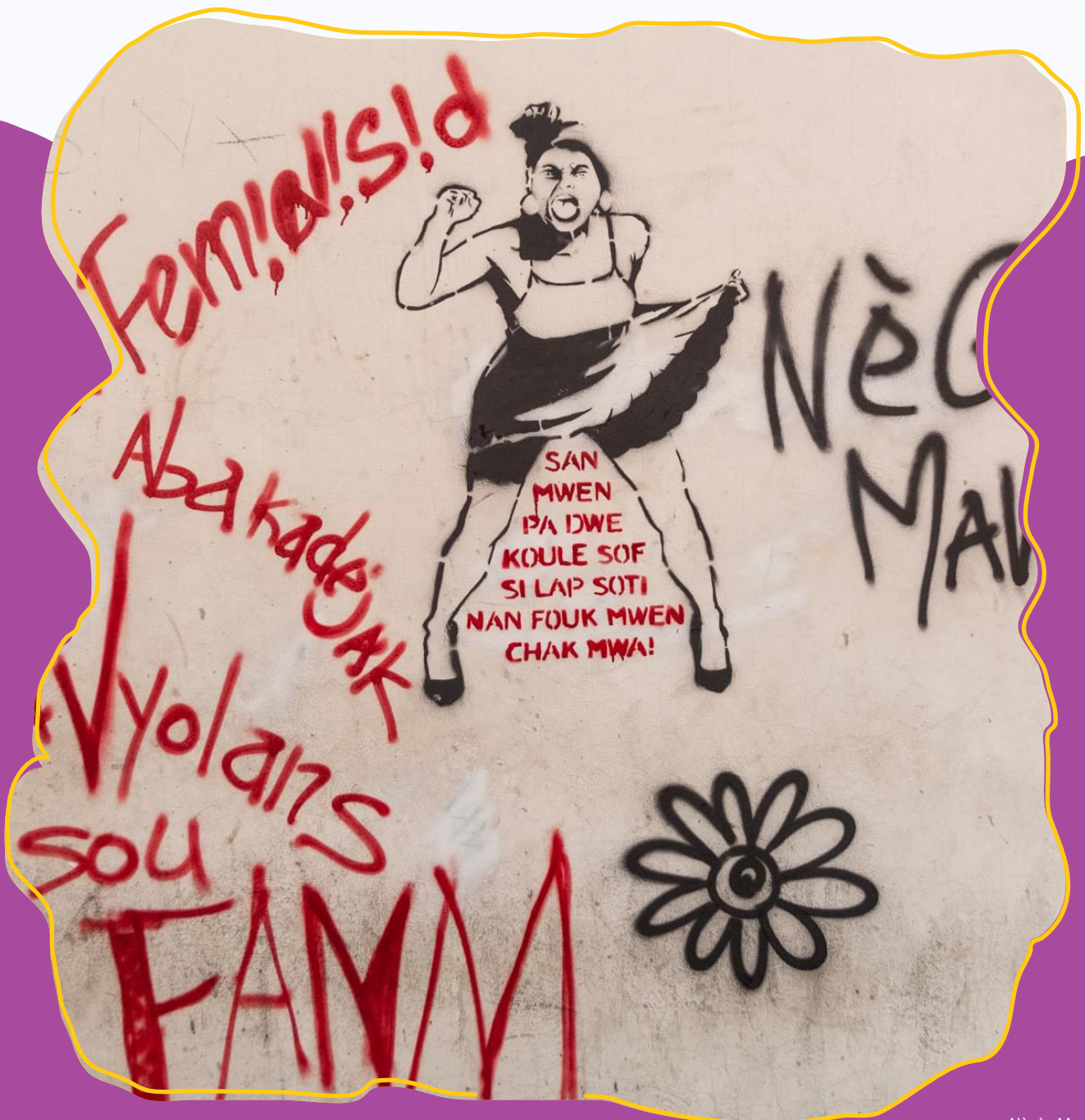
4 Pour la rédaction du présent rapport, NÈGÈS MAWON a compilé et classé ses données dans l'ordre suivant :

- ④ Violences physiques à l'égard des Femmes et des Filles
- ④ Violences psychologiques et conflits familiaux Crimes sexuels à l'égard des Femmes et des Filles
- ④ Violences économiques à l'égard des Femmes

5 Sur la base de ce classement, NÈGÈS MAWON s'est entretenue avec dix (10) organisations féministes basées dans huit (8) des dix (10) départements géographiques du pays, deux (2) organisations de défense des Droits Humains, une (1) organisation luttant pour la défense des droits des minorités sexuelles, ainsi qu'avec une (1) structure déconcentrée du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes, localisée dans le département du Nord-est.

13 organisations féministes, de Droits Humains et de droits des minorités sexuelles et 1 structure déconcentrée du ministère à la condition féminine et aux droits des Femmes ont contribué à l'élaboration de ce rapport en fournissant à Nègès Mawon, les informations relatives aux victimes et aux survivantes qu'elles ont accompagnées.

- 6 Ces différentes organisations féministes de même que Justice et Paix - Nippes et la structure déconcentrée du Ministère à la Condition Féminine du Nord-Est ont accepté de partager leurs informations avec NÈGÈS MAWON sur le nombre de cas reçus de janvier à octobre 2023.
- 7 Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) de son côté, a été abordée par NÈGÈS MAWON, dans l'objectif de recueillir des informations relatives aux femmes et filles victimes de viols collectifs lors des attaques armées enregistrées dans le pays.
- 8 Enfin, dans un souci de mettre le faisceau sur les violences perpétrées à l'égard des minorités sexuelles dont les lesbiennes, Gay, Bisexuels.les, Transsexuels.les, Qeers, Intersexués.es, Asexuel.les (LGBTQIA+), NÈGÈS MAWON s'est aussi entretenue avec l'organisation Kouraj.



03 —

CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE EN HAÏTI ET CONSÉQUENCES SUR LE RESPECT DES DROITS DES FEMMES, DES FILLES ET DES MINORITÉS SEXUELLES



- 9 La période couverte par ce rapport, soit janvier – octobre 2023, est une période perturbée politiquement.
- 10 Dès le début de l'année 2023, l'insécurité, contre laquelle les autorités étatiques ne se sont jamais battues, gagne du terrain. Les cas d'assassinats, d'enlèvements suivis de séquestration contre rançon, les viols dont la plupart collectifs, sont enregistrés un peu partout dans le pays.
- 11 Dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite, la situation est particulièrement catastrophique. Les gangs armés qui y opèrent continuellement la terreur. En plus des massacres, des attaques armées sporadiques sont enregistrées, aggravant les violations massives des droits humains ainsi que le déplacement des familles par milliers.

12 Plusieurs attaques armées¹ ont en effet été enregistrées pour la période couverte par ce rapport, au cours desquelles des centaines de personnes ont été assassinées et des dizaines de femmes et de filles, victimes de viols collectifs. Des centaines de maisons ont été pillées, incendiées et totalement détruites. Des véhicules de transport en commun, des voitures privées ainsi que des motocyclettes ont été incendiés, la plupart, après avoir été pillés par les bandits armés.

13 Des milliers de familles² des femmes, des filles ainsi que des personnes LGBTQI A+ ont été obligées d'abandonner leur résidence avec tout ce qu'elles possédaient. Elles se sont réfugiées³ pour la plupart, dans les rues, sur les places publiques, dans des établissements scolaires ou sur des terrains vagues, inoccupés

L'insécurité généralisée, les activités des bandes armées, les déplacements massifs de la population en raison des attaques armées additionnés à la crise sociopolitique entraînent des conséquences néfastes sur les conditions de vie des femmes, des filles, des minorités sexuelles et des femmes et filles privées de liberté.



¹ RNDDH - Rapport - Intensification des attaques armées : le RNDDH exige des explications aux autorités étatiques. <https://web.rnddh.org/wp-content/uploads/2023/04/2-CP-Violences-armees-24Avril2023-FR-1.pdf>

² CALSDH - ASFC - RNDDH : Rapport - Crise sécuritaire et situation des personnes déplacées internes en Haïti, https://web.rnddh.org/wp-content/uploads/2023/10/1-RNDDH.ASFC-Rapport_DeplaceesInternes_Haiti_AJULIH_13Oct2023.pdf

³ POHDH - Rapport - Haïti, Insécurité et déplacement forcé : La POHDH condamne l'indifférence du gouvernement de facto face à cette situation, mai 2023, 8 pages

14 Les autorités étatiques ainsi que l'institution policière auxquelles incombe l'obligation de sécuriser les vies et les biens n'ont rien fait au cours de la période couverte par ce rapport, en vue d'apporter le calme et la sécurité dans le pays et permettre ainsi aux familles déplacées de retourner chez elles.

15 Cette situation sécuritaire influe directement sur la jouissance des droits sociaux, économiques et culturels de la population en général.

16 Ainsi, au cours de la période allant de janvier à octobre 2023, il sévit en Haïti une crise multidimensionnelle qui entraîne des conséquences graves sur les conditions générales de vie de la population. Les femmes, les filles ainsi que les minorités sexuelles sont les plus touchées par cette situation car il est reconnu que, lors des violations massives et continues des droits humains, les catégories les plus vulnérables ou qui, dans une société comme la nôtre, ont été vulnérabilisées en raison d'une absence totale de considérations et de prise en charge étatiques, sont les plus touchées. Conséquemment, les violences sexospécifiques ainsi que les violences sexuelles se multiplient mais sont banalisées. Les droits politiques, sociaux et économiques des femmes, des filles et des minorités sexuelles sont systématiquement violés, sans que cela semble inquiéter outre-mesure les autorités étatiques.

17 William O'NEILL, l'expert-indépendant sur les droits humains en Haïti a déclaré suite à une visite in loco réalisée en juin 2023, que

« Les meurtres, blessures et kidnappings sont l'apanage quotidien de la population. La violence sexuelle envers les femmes et les filles demeure endémique et aucune avancée concernant l'accès aux services et à la justice pour les survivantes n'a été enregistrée depuis ma dernière visite ».

18 Par ailleurs, les femmes et les filles en conflit avec la Loi sont gardées en prison, dans le non-respect de leurs garanties judiciaires ; et dans des conditions de détention inhumaines caractérisées par la promiscuité.

19 C'est dans ce contexte de non-respect des droits des femmes et des filles en général, de violation des droits de celles privées de liberté ainsi que dans un contexte de déni des droits des personnes LGBTQIA+ en particulier, que s'est déroulée la période couverte par ce rapport.

04

VIOLENCES ENREGISTRÉES DANS LES ZONES À RISQUE

20 Au cours de la période allant de janvier à octobre 2023, NÈGÈS MAWON a travaillé sur des agressions perpétrées à l'égard des femmes et des filles dans les quartiers en proie à la violence armée. Ces agressions peuvent être divisées en deux (2) catégories :

- ⊕ Les violences enregistrées lors des massacres et attaques armées
- ⊕ Les violences enregistrées en-dehors des massacres et attaques armées

a. Violences perpétrées lors des massacres

21 Depuis 2018, des massacres et attaques armées sont enregistrés dans le pays, notamment dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite. Au cours de ces événements, le corps des femmes et des filles est utilisé comme terrain de guerre et le viol collectif, comme arme de guerre.

22 De novembre 2018 à octobre 2023, dans dix (10) parmi les massacres enregistrés à La Saline, Cité Soleil, La Plaine du Cul-de-Sac, Village Noailles et Source Matelas, Bel-Air et Carrefour-Feuilles, au moins cent-soixante-dix-neuf (179) femmes et filles ont été violées collectivement, soit une moyenne de dix-huit (18) survivantes par massacre.

23 Pour la seule période allant de janvier à octobre 2023, au cours de deux (2) massacres d'envergure enregistrés à Bel-Air et à Carrefour-Feuilles, des localités en proie à la violence armée, au moins quatorze (14) cas de viols collectifs ont été enregistrés.

24 La majorité de ces survivantes ont été battues, injuriées et soumises à des actes de torture et des traitements cruels et dégradants.

25 Cette arme redoutable que représente le viol collectif des femmes et des filles est aujourd'hui est de plus en plus utilisée dans les villes de province, notamment dans les départements de l'Artibonite et du Centre, où des gangs armés s'établissent et deviennent plus puissants chaque jour.

b. Violences perpétrées en-dehors des massacres

26 Pour la période du rapport, NÈGÈS MAWON a travaillé sur trois-cent-quatre-vingt-trois (383) dossiers relatifs à des violences physiques et sexuelles perpétrées dans les quartiers en proie à la violence armée, mais enregistrées en-dehors des massacres ou attaques armées.

27 Les survivantes proviennent majoritairement des seize (16) zones suivantes, localisées dans le département de l'Ouest :

- Bel-Air
- Bourdon
- Canaan
- Carrefour
- Carrefour-Feuilles
- Christ-Roi
- Cité Soleil
- Croix-des-Bouquets
- Delmas
- Lalue
- La Saline
- Mais-gâté
- Puits-Blain
- Route de Frères
- Saint-Martin
- Source Matelas.

Au cours de 10 parmi les massacres enregistrés en Haïti de novembre 2018 à octobre 2023, 179 femmes et filles ont été violées collectivement, soit une moyenne de 10 femmes/filles violées par massacre.



28 Cité Soleil avec deux-cent-soixante-quatre (264) cas d'agressions perpétrées à l'égard des femmes et des filles de janvier à octobre 2023, Mais-Gâté, soixante-seize (76) cas, La Saline, trente-et-un (31) cas et Saint-Martin avec dix-neuf (19) cas, restent les zones les plus dangereuses pour les femmes et les filles. Elles constituent par ricochet, les plus grands foyers de viols et de viols collectifs.



c. Conséquences de la violence organisée sur les survivantes

29 Les conséquences de ces violences répétées, perpétrées à l'encontre de la population en général et des femmes et filles en particulier sont nombreuses. L'une d'entre elles constitue le déplacement massif des survivantes. En effet, quand elles ne peuvent être recueillies par des proches, les survivantes se rendent, tel que déjà mentionné, dans des espaces non-appropriés à la réception de personnes déplacées comme des établissements scolaires, des églises, des stades de jeux, des terrains vagues, etc. où elles vivent dans la précarité et la promiscuité, tout en restant exposées aux violences physiques, sexuelles et psychologiques de la part des membres de gangs armés.



32 Sur les quatre-vingt-seize (96) cas, soixante-quinze (75) concernaient des viols collectifs perpétrés à Cité Soleil, quinze (15) portaient sur des violences physiques et six (6), sur des violences psychologiques.

33 Quinze (15) parmi les répondantes s'étaient rendues à Klinik Pran Men m où elles ont été auscultées. Elles ont en leur possession des certificats médicaux qui leur ont été délivrés par les responsables de ladite clinique. Toutefois, NÈGÈS MAWON a remarqué que les suivis médicaux ont été réalisés tardivement pour la plupart de ces survivantes, plus d'un mois après l'agression sexuelle pour certaines.

34 Les quatre-vingt-seize (96) survivantes répondantes ont toutes perdu un conjoint ou un parent lors des conflits armés dans leur quartier de provenance.

À titre d'exemple, le 8 juin 2023, NÈGÈS MAWON a visité à Maïs Gâté un camp de personnes déplacées dénommé Lakou Torchon.

30 Au cours de cette visite de monitoring, NÈGÈS MAWON s'est entretenue avec quatre-vingt-seize (96) survivantes de violences physiques et sexuelles en provenance de Cité Soleil dont quatre-vingt-six (86) femmes adultes âgées de dix-huit (18) à quatre-vingts (80) ans ; et dix (10) mineures/adolescentes âgées de neuf (9) à quinze (15) ans. Six (6) parmi les répondantes adultes étaient enceintes au moment des entrevues.

À Lakou Torchon, un site improvisé d'accueil de personnes déplacées localisé à Maïs Gâté, NÈGÈS MAWON s'est entretenue en juin 2023, avec 96 survivantes de violences physiques, sexuelles et psychologiques.

Ces survivantes qui ont dû fuir leur communauté en raison de la violence armée, ont toutes perdu un conjoint ou un proche.

Dépourvues de tout, elles vivent dans la précarité et la promiscuité. Elles ne peuvent subvenir à leurs besoins et à ceux de leur progéniture.

Les mineures pour leur part, n'ont pas pu boucler l'année académique 2022-2023.



- 35 Trois (3) parmi les six (6) répondantes enceintes ne le sont devenues qu’après avoir été violées collectivement.
- 36 Les survivantes sont dépourvues de tout. En s’enfuyant, elles n’ont rien pu récupérer chez elles. Leurs plus grandes préoccupations consistent à trouver les moyens financiers en vue de se payer un logement, l’espace occupé étant en fait une propriété privée ; et à s’adonner à une activité génératrice de revenus, en vue de prendre soin de leur personne et de leur progéniture.
- 37 De leur côté, les mineures répondantes n’ont pas pu boucler l’année scolaire 2022-2023.
- 38 L’exemple de Lakou Torchon prouve que les souffrances endurées par les survivantes ainsi que les conséquences de la violence armée sur la vie des femmes et des filles, sont nombreuses.
- 39 La contraction des infections sexuellement transmissibles, particulièrement le VIH/SIDA ainsi que des grossesses non-désirées ont été citées dans différents rapports d’organisations féministes et de droits humains ayant partagé leurs informations avec NÈGÈS MAWON.
- 40 Sur le point des grossesses non-désirées, NÈGÈS MAWON a recensé, pour la période couverte par ce rapport, sept (7) cas. Les survivantes sont âgées de dix-neuf (19) à vingt-neuf (29) ans. Seules deux (2) d’entre elles avaient voulu mener leur grossesse à terme.





05 —————

**BILAN NATIONAL DES
VIOLENCES FAITES AUX
FEMMES ET AUX FILLES**

41 De janvier à novembre 2023, des organisations féministes et de droits humains ont recensé pour l'ensemble du pays, un total de trois-mille-trois-cent-cinquante-et-un (3 351) femmes et filles victimes de violences. Parmi elles, deux (2) ont été assassinées, mille-cent-soixante-neuf (1 169) sont victimes de violences sexuelles. Six-cent-soixante-dix-neuf (679) sont victimes de

violences physiques. Sept-cent-quarante-quatre (744) ont subi des violences psychologiques, verbales et sept-cent-cinquante-sept (757) ont subi des violences économiques.

42 Pour une meilleure compréhension de ces informations chiffrées, NÈGÈS MAWON propose le tableau suivant :

Organisations	Département	Féminicides	Violences sexuelles	Violences physiques	Violences psychologiques / conflits familiaux	Violences économiques
Association des Femmes Actives de St Louis du Sud (AFASL)	Sud		3	-	-	-
Asosyasyon Fanm Madlin Nò (AFMN)	Nord	-	9	47	56	91
Fanm Deside	Sud-est	-	59	91	88	84
Fanm an Action (FAC/SUD)	Sud	-	16	10	4	19
Initiative Départementale contre la Traite et le Trafic des Enfants (IDETTE)	Grand'Anse	-	123	-	-	-
Justice et Paix (JILAP)	Nippes	1	44	9	-	-
Ministère à la condition féminine / Nord-Est	Nord-est	-	25	36	-	-
Mobilizasyon Fanm Kouraj (MOFKAD)	Sud	-	4	11	14	-
NÈGÈS MAWON	Ouest	1	274	113	25	3
Organisation des Femmes pour le Développement de Thomassique (OFDT)	Centre	-	249	344	308	540
Oganizasyon Fanm Devwe Aken (OFDA)	Sud	-	5	11	8	20
Rezo Fanm Nip (REFANIP)	Nippes	-	76	-	241	-
Regroupement des Organisations de Femmes de Gressier et de Léogane (ROFGL)	Ouest	-	25	7	-	-
Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)	Ouest	-	257	-	-	-
Total		2	1 169	679	744	757

Tableau 1



43 Toutes les organisations mentionnées dans le document ont partagé leurs données allant de janvier à octobre 2023, sauf Fanm Deside qui, contactée au début du mois d'août 2023, a fourni des données allant de janvier à juillet 2023. De même, l'organisation Femmes en Action (FAC/SUD) n'a fourni des informations que pour la période allant de janvier à juin 2023.

44 Certaines organisations féministes n'ayant pas été contactées par NÈGÈS MAWON ou n'ayant pas pu partager à temps les informations sollicitées, ce bilan ne peut que fournir une indication sur l'ampleur catastrophique des violences faites aux femmes et aux filles en Haïti, de janvier à octobre 2023.

45 Les victimes qui se sont rendues directement aux Tribunaux de paix de leur communauté ou aux Parquets près les Tribunaux de première instance du pays, ne sont pas prises en compte dans ce bilan.

46 Toutefois, en dépit du fait que les données susmentionnées ne soient pas exhaustives, le nombre des femmes et filles victimes de violences, pour la période allant de janvier à octobre 2023 est élevé et représente en moyenne trois-cent-trente-cinq (335) femmes et filles tuées, injuriées, battues, violées et/ou tuées par mois dans le pays.

Avec mille-cent-soixante-neuf (1 169) cas représentant 35% de la totalité des violences subies par les femmes et les filles de janvier à octobre 2023, les crimes sexuels sont les violences les plus nombreuses à avoir été

déclarées par les survivantes. Viennent ensuite les violences économiques pour lesquelles sept-cent-cinquante-sept (757) cas ont été déclarés, suivies des violences psychologiques / conflits familiaux pour lesquels sept-cent-quarante-quatre (744) cas ont été déclarés ; et enfin les violences physiques pour lesquelles six-cent-soixante-dix-neuf (679) cas ont été déclarés aux organisations ayant collaboré à la rédaction du présent rapport.

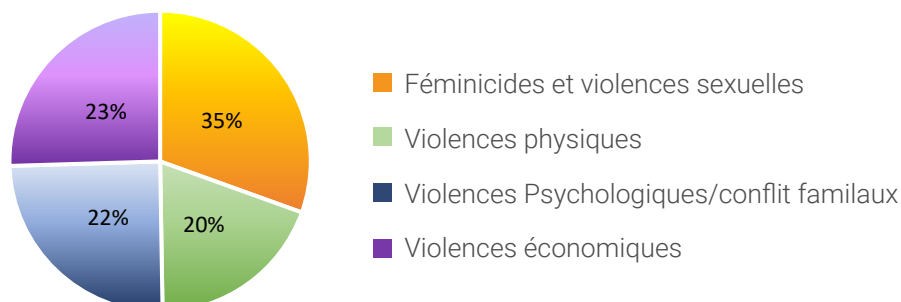
48 Tel que susmentionné, NÈGÈS MAWON a travaillé pour la période du rapport, avec quatre-cent-quinze (415) survivantes. Trente-deux (32) parmi elles ont été agressées par des personnes connues dont dix (10) conjoints, un (1) policier, un (1) père et un (1) oncle. Trois-cent-quatre-vingt-trois (383) survivantes ont été agressées par des bandits armés.

49 Les cas enregistrés par le RNDDH concernent d'une part, des viols qui ont été perpétrés lors de deux (2) parmi les massacres enregistrés à Bel-Air et à Carrefour-Feuilles en 2023 où, deux (2) et douze (12) femmes et filles ont été violées collectivement. D'autre part, les deux-cent-quarante-trois (243) victimes mentionnées proviennent des quartiers en proie à la violence armée. Ces survivantes ont porté plainte directement au RNDDH.

50 De janvier à octobre 2023, NÈGÈS MAWON et RNDDH ont donc accompagné six-cent-soixante-douze (672) survivantes de violences physiques et sexuelles perpétrées par des bandits armés, seulement dans le département de l'Ouest.

Seulement dans le département de l'Ouest, NÈGÈS MAWON et le RNDDH ont accompagné 672 survivantes de violences physiques et sexuelles perpétrées par les bandits armés

Violence à l'égard des femmes et des filles



Graphe 1

a. Ventilation des violences par département

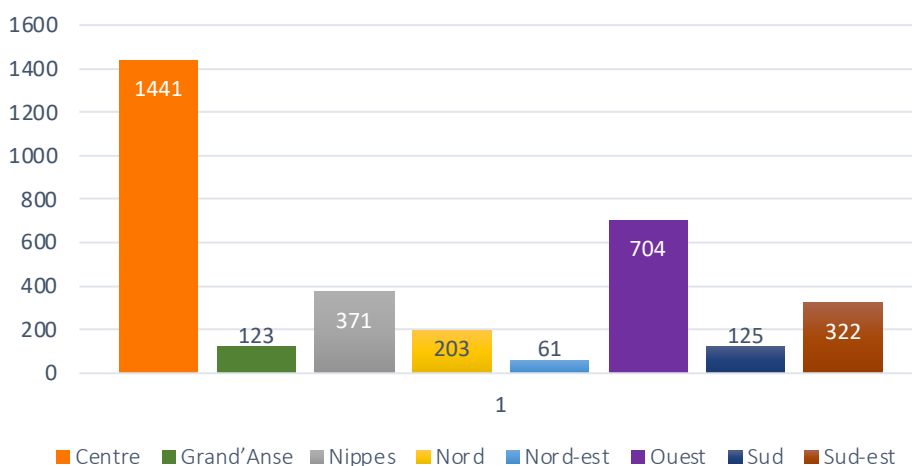
Département	Féminicides	Violences sexuelles	Violences physiques	Violences psychologiques / conflits familiaux	Violences économiques	Total
Centre	-	249	344	308	540	1441
Grand'Anse	-	123	-	-	-	123
Nippes	1	120	9	241		371
Nord	-	9	47	56	91	203
Nord-est	-	25	36	-	-	61
Ouest	1	556	120	25	3	704
Sud	-	28	32	26	39	125
Sud-est	-	59	91	88	84	322
Total	2	1 169	679	744	757	3 351

Tableau 2

51 Tenant compte des données recueillies auprès des organisations féministes et de droits humains, et ventilées dans le tableau ci-dessus, le Centre et l’Ouest sont les départements géographiques les plus dangereux du pays pour les femmes et les filles. Viennent ensuite les départements des Nippes et du Sud-est.

52 Il faut cependant noter que certaines organisations n’accompagnent pas les survivantes pour tous les types de violences basées sur le genre dont elles sont victimes. Ainsi, pour certains départements, ce n’est pas que tous les types de violences n’ont pas été enregistrés, c’est de préférence que l’organisation partenaire contactée par NÈGÈS MAWON pour la rédaction du présent rapport, ne détient pas les données relatives à toutes les violences qui y ont été perpétrées de janvier à octobre 2023.

Ventilation des violences par département



Graphe 2



b. Répartition des victimes / survivantes par tranches d'âge

Départements	Moins de 18 ans	Plus de 18 ans
Centre	436	1005
Grand'Anse	113	10
Nippes	24	347
Nord	54	149
Nord-est	41	20
Ouest	79	626
Sud	37	88
Sud-est	34	288
Total	818	2 533

Tableau 3

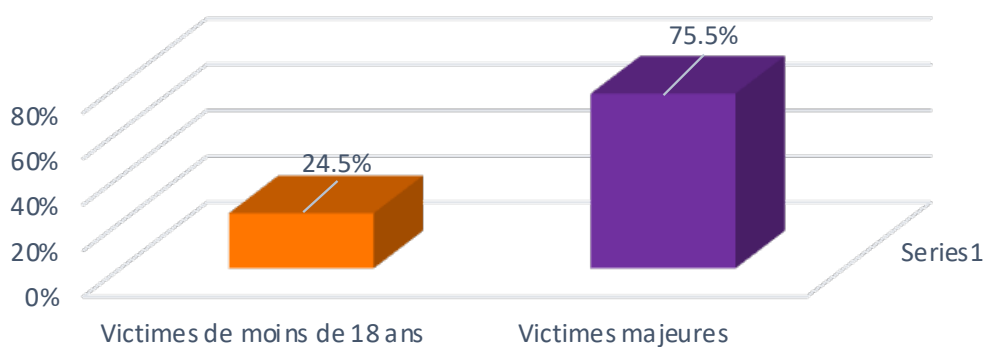


53 Huit-cent-dix-huit (818) filles mineures représentant 24.5 % des survivantes enregistrées ont été touchées par les violences contre deux-mille-cinq-cent-trente-trois (2 533) femmes adultes, représentant 75.5 % du nombre total des survivantes.

54 Ces données, en dépit du fait qu'elles ne soient pas exhaustives, permettent à NÈGÈS MAWON d'avancer qu'en moyenne trois-cent-trente-cinq (335) survivantes dont deux-cent-cinquante-quatre (254) femmes adultes et quatre-vingt-une (81) filles mineures sont victimes de violences physiques, sexuelles, psychologiques chaque mois dans le pays.

En dépit de leur caractère non-exhaustif, les données relatives aux violences faites aux femmes et aux filles sont alarmantes : en moyenne 335 cas de violences – toutes catégories confondues – dont 254 perpétrées à l'égard des femmes adultes et 81 à l'égard des filles mineures sont enregistrées chaque mois en Haïti.

Répartition des victimes/survivantes par tranche d'âge



Graphe 3

c. Quelques exemples de cas enregistrés

55 Pour illustrer les violences perpétrées à l'égard des femmes et des filles, NÈGÈS MAWON partage les histoires de huit (8) survivantes :

56 Le 31 janvier 2023, à Cité Soleil, M.M. âgée de quarante-quatre (44) ans, a été battue puis violée par des bandits armés opérant dans la zone. Ces derniers ont tué la fille de la survivante et ont mis le feu à sa maison. Depuis, elle vit dans les rues avec ses trois (3) autres enfants.

57 Le 23 avril 2023, à Duval, un quartier de la Croix-des-Bouquets, cinq (5) bandits armés se sont introduits chez J.R., née le 5 septembre 1984. Ils l'ont violée et battue. Ils ont par la suite tué son conjoint en sa présence et ont mis feu à son cadavre. Depuis, la survivante et ses trois (3) filles se sont réfugiées chez un proche.

58 Le 11 mars 2023, à Brooklyn un quartier de Cité Soleil, T.C., née le 2 octobre 1999, a été violée et battue par des bandits armés qui se sont introduits chez elle. Depuis, elle a dû quitter sa maison avec ses deux (2) enfants.

59 Le 23 mars 2023, à Cité Soleil, M.P. née le 19 novembre 2007, a été enlevée sur la route de Cabaret. Elle était accompagnée d'un groupe de commerçantes. Elle a été séquestrée pendant trois (3) jours au cours desquels, elle a été violée, battue et contrainte à des tâches ménagères.

60 Le 11 mai 2023, à Cité Soleil, L.L.J. née le 1er novembre 1996 a été violée et battue par des bandits armés qui ont aussi mis le feu à sa maison, après avoir tué son conjoint et son beau-frère.

61 Le 26 mai 2023, à Cité Soleil, O.J.P., née le 3 février 1989 a été violée en pleine rue et à même le bitume puis a été battue par des bandits armés qui l'ont interceptée alors qu'elle se rendait au marché pour ses activités quotidiennes. Ses agresseurs ont aussi emporté toute sa marchandise.

62 Le 11 juin 2023, à Ti Ayiti un quartier de Cité Soleil, K.P. née le 15 octobre 1999 et mère de trois (3) enfants a été violée après avoir été battue par des bandits armés qui se sont introduits chez elle.

63 Le 9 septembre 2023, à Dafou, première section communale de Chalon, département des Nippes, Thérèse Fort a été battue à coups de bâton par son conjoint, jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Les données du présent rapport ne sont pas exhaustives. Elles restent cependant très alarmantes avec 3 351 victimes et survivantes de violences enregistrées dans 8 départements géographiques du pays. Il s'agit de femmes et de filles qui sont battues, violées, injuriées, etc.



06

RÉPONSES DE L'APPAREIL ÉTATIQUE HAÏTIEN FACE À LA SITUATION



a. Réponse juridique

64 Le nombre de personnes jugées chaque année pour violences physiques et économiques et pour crimes sexuels n'est pas proportionnel au nombre de cas enregistrés par les organisations féministes et de droits humains.

65 De manière générale, les violences physiques et économiques ne sont pas traitées sérieusement par les autorités policières et judiciaires qui, souvent, préfèrent culpabiliser les victimes plutôt que d'œuvrer pour que Justice leur soit rendue.

66 Les demandes en pension alimentaire et en garde d'enfants ne sont pas nombreuses dans les tribunaux, les victimes ne disposant pas des moyens pour payer les services d'un avocat. Et, les rares demandes produites par les survivantes ne sont pas prises en compte avec la célérité qui devrait leur être accordée.

67 Pour les cas de viols, les informations précédentes font état de mille-cent-soixante-neuf (1 169) cas enregistrés de janvier à octobre 2023. Mais, au cours des audiences criminelles qui se sont tenues pendant l'année judiciaire 2022-2023, seulement quarante-trois (43) individus ont été condamnés pour crimes sexuels, ce qui ne représente que 3.70 % du nombre de cas enregistrés.

De plus, six (6) parmi les quarante-trois (43) coupables de viols ont été condamnés à quelques mois d'emprisonnement ou au temps passé en prison ; vingt (20) parmi eux ont été condamnés à une peine allant de trois (3) à huit (8) ans ; treize (13) individus ont été condamnés à une peine allant de dix (10) à quinze (15) ans ; et quatre (4) parmi eux ont écopé d'une peine de prison à perpétuité.

L'avortement est criminalisé en Haïti donc il n'y a pas de recours légal pour les femmes et filles qui tombent enceintes suite à des violences sexuelles ou des femmes qui ne veulent tout simplement pas poursuivre une grossesse. C'est

68 une violation extrême des droits de la femme, de son droit à l'autodétermination et le droit de disposer de son corps. L'avortement clandestin en Haïti est la troisième cause de mortalité maternelle des femmes. Cette violence extrême faite aux femmes de ne pas pouvoir avorter librement et de manière sécuritaire en Haïti a un impact réel sur la santé physique, mentale et émotionnelle des femmes. Elle occasionne aussi des effets majeurs sur la capacité économique et sociale des femmes.

69





70 Ainsi, certaines peines qui ont été prononcées à l'encontre des individus jugés coupables de crimes sexuels sont en totale inadéquation avec les dispositions légales. En effet,

71 selon l'article 2 du Décret du 6 juillet 2005, « L'article 278 du Code Pénal se lit désormais comme suit :

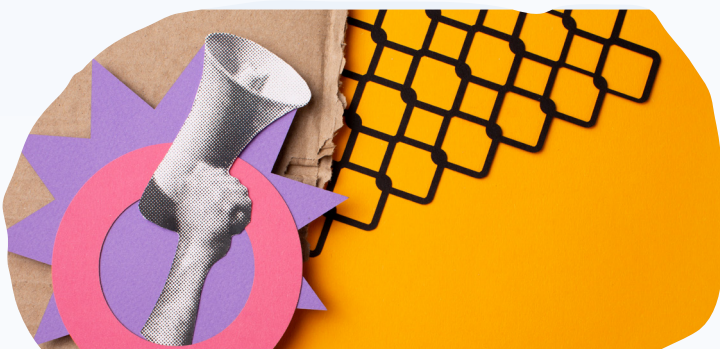
72 Quiconque aura commis un crime de viol, ou sera coupable de toute autre agression sexuelle, consommée ou tentée avec violence, menaces, surprise ou pression psychologique contre la personne de l'un ou l'autre sexe, sera puni de dix ans de travaux forcés ».

De son côté, l'article 3 du décret susmentionné précise que « L'article 279 du Code Pénal se lit désormais comme suit : Si le crime a été commis sur la personne d'un enfant au-dessous de l'âge de quinze ans accomplis, la personne coupable sera punie de quinze ans de travaux forcés. »

A la lumière de ces dispositions légales, il ressort que seuls dix-sept (17) coupables ont écopé des peines en conformité avec la Loi. Ils représentent 39 % du nombre total d'individus condamnés pour crimes sexuels. Et, vingt-six (26) coupables ont écopé de peines contraires aux dispositions légales. Ils représentent 61%.

73 Par ailleurs, si dans les prononcés de peines, les autorités judiciaires continuent de banaliser les crimes sexuels, cette banalisation est aussi remarquée lors de la tenue des audiences : l'atmosphère des salles d'audience, les réactions du public, les questions inadéquates des avocats de la défense de même que les renvois sans raisons valables, de cas de viols, de cas de viols perpétrés sur mineures et même de cas de viols suivis de grossesse, portent à croire que les autorités judiciaires n'entendent pas sévir contre ce fléau que représente le viol des femmes et des filles.

74 Tenant compte de ces informations, NÈGÈS MAWON estime que la réponse juridique par rapport aux violences sexuelles est soit inexistante, soit totalement inappropriée.



b. Réponse politique

75 Un coup d'œil dans le Décret établissant le Budget Général de la République d'Haïti pour l'exercice fiscal 2023-2024 prouve que peu d'attention est accordée à la condition féminine et aux Droits des femmes.

76 En effet, dans ce budget, le montant alloué au Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes est de 386,975,618 gourdes. Divisé en 354,975,618 gourdes allouées au crédit de fonctionnement et 32,000,000 gourdes affectées au crédit d'investissement, ce montant représente 0,12 % du budget global.

77 Le ministère, avec ces maigres moyens, ne pourra jamais porter et défendre une politique publique efficace en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles en Haïti.

78 Il faut aussi mentionner l'instrumentalisation malsaine du Ministère à la condition Féminine et aux Droits des Femmes par le gouvernement illégitime et de facto en place. L'inertie et la complicité des individus à la tête de ce dit Ministère mais aussi des Ministères de la Justice et de la Sécurité Intérieure, de la Santé Publique et de la Population et autres institutions étatiques qui devraient être impliquées de plein pied dans la prévention et la réponse des violences que

79 subissent les femmes et les filles en Haïti,

Tenant compte de ces informations, NÈGÈS MAWON estime que la réponse politique pour éradiquer les violences faites aux femmes est inexistante.

80 De plus, il convient de souligner que les différentes demandes en dépénalisation de l'avortement n'ont pas été prises en compte par les autorités étatiques.

81 Alors que les viols collectifs se multiplient, que les gangs armés font du corps des femmes et des filles un terrain de guerre et que le viol collectif est devenu une arme de guerre, les autorités étatiques de leur côté veulent continuer à restreindre le droit d'avorter des femmes et des filles.

82 En effet, aujourd'hui encore, l'avortement est puni par le Code pénal haïtien qui rend passibles de peines de prisons, toutes les personnes impliquées dans le processus, de la femme ou la fille qui veut avorter au personnel médical, en passant par les accompagnateurs et accompagnatrices. De même, dans le nouveau code pénal, texte non encore en vigueur mais susceptible d'être appliqué dans les prochains mois, l'avortement est conditionné et pénalisé.

83 Entre-temps, les composantes étatiques font peu cas des violences faites aux femmes et aux filles. Les ministères à la Condition féminine et aux Droits des Femmes, et de la Justice et de la Sécurité Publique, sont totalement effacés face à ce fléau. Aucune proposition de mise en œuvre d'une politique visant à protéger les femmes et les filles, aucune action concrète, n'a été mise en œuvre par ces ministères dont les titulaires, des femmes, semblent ne pas prendre la mesure des conséquences de ces violences récurrentes sur les femmes et les filles.

Les réponses étatiques pour éradiquer les violences à l'égard des femmes et des filles sont soit inexistantes, soit non-proportionnelles à l'ampleur de ces violences.

D'une part, les violeurs ne sont pas poursuivis. Dans les rares cas où ils sont traduits en justice, ils écopent de peines légères.

D'autre part, la condition féminine et les droits des femmes ne constituent pas une priorité pour l'Etat, lorsque l'on sait que moins de 1% du budget national est attribué au Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes.



07 —————

**VIOLENCES PERPÉTRÉES
SUR LES PERSONNES
LGBTQIA+**

84 De janvier à octobre 2023, au moins treize (13) cas de violences physiques et psychologiques basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ont été perpétrées à l'égard des personnes LGBTQIA+ et enregistrés par l'organisation Kouraj. Huit (8) parmi ces victimes sont enregistrées à Port-au-Prince, trois (3), à

Léogane, une (1) à La Gonâve et une (1) autre à Jacmel.

85 NÈGÈS MAWON tient à partager les exemples suivants qui démontrent le niveau d'intolérance dans la société vis-à-vis des personnes LGBTQIA+ :

Le 23 juillet 2023, deux (2) Pairs-Éducateurs homosexuels qui vivent en couple à la 4ème Avenue Bolosse ont été agressés chez eux. Ils ont été injuriés par des membres de la population ainsi que des bandits armés qui contrôlent la zone. Ces derniers les ont chassés en tirant dans leur direction, les blessant tous les deux (2). Il leur a été reproché de vouloir encourager les enfants du quartier à devenir homosexuels.

Un (1) autre homosexuel qui vit aussi à la 4ème Avenue Bolosse a été sévèrement battu par des membres de sa communauté. Il a dû se rendre à l'hôpital en raison de la gravité de ses blessures.

A Laboule et Thomassin, l'organisation Kouraj a recensé les cas de trois (3) lesbiennes et de deux (2) homosexuels qui ont été agressés par des bandits armés qui se sont introduits chez eux et ont exigé qu'ils abandonnent leur maison.

A Léogane, deux (2) lesbiennes ont alerté l'organisation Kouraj sur le harcèlement dont elles sont victimes tous les jours de la part des membres de leur communauté qui ont même exigé du locataire d'une d'entre elles, le non-renouvellement de son contrat de location.

Au marché de Léogane, un (1) jeune homosexuel a été battu après qu'un acheteur eut affirmé avoir perdu son téléphone, arguant que puisqu'il est un homosexuel, il est aussi un voleur. Le téléphone a été retrouvé par la suite.

A Léogane, deux (2) lesbiennes ont alerté l'organisation Kouraj sur le harcèlement dont elles sont victimes tous les jours de la part des membres de leur communauté qui ont même exigé du locataire d'une d'entre elles, le non-renouvellement de son contrat de location.

A La Gonâve, un (1) homosexuel a été battu et blessé à coups de couteau par son partenaire qui lui reproche d'avoir publié une vidéo intime.

A Jacmel, un (1) homosexuel qui passait non-loin de la base des Pompiers a été apostrophé par des agents de la Police Nationale d'Haïti (PNH). Ils l'ont soumis à un interrogatoire expéditif avant de le bastonner en raison de son orientation sexuelle. Les suivis judiciaires ont été entamés. La victime attend encore la décision de la Justice.

Les violences basées sur l'orientation sexuelle sont sous-dénoncées en Haïti.

Les personnes LGBTQIA+ sont discriminées. Elles sont agressées et chassées de leur maison, de leur communauté, sans aucune possibilité de recours.



08 —————

SITUATION DES FEMMES ET DES FILLES PRIVÉES DE LIBERTÉ



- 86 En Haïti, il n'existe qu'une seule prison pour la garde des femmes et des filles en conflit avec la Loi. Il s'agit de la Prison civile de Cabaret, localisée dans le département de l'Ouest. Dans les autres départements géographiques du pays, les femmes et les filles sont gardées dans les mêmes prisons, séparées seulement des hommes et des garçons, par des cellules distinctes.
- 87 Après avoir été l'objet d'une évasion suivie d'une tentative d'évasion, les autorités pénitentiaires ont décidé de désaffecter la Prison civile de Cabaret. En effet, le 22 septembre 2022, à la faveur d'une évasion coordonnée et perpétrée par trois (3) gangs armés opérant à Lafiteau, Canaan 70 et Canaan 50, cent-quarante-cinq (145) parmi les deux-cent-trente (230) femmes qui étaient alors incarcérées à la Prison civile de Cabaret se sont évadées, soit 62 % de la population d'alors de cette prison.
- 88 Le 19 avril 2023, une nouvelle tentative d'évasion a été enregistrée à la Prison susmentionnée. Des individus armés ont échangé des tirs d'armes automatiques avec les policiers ainsi qu'avec les agents-tes de la DAP. Ils ont aussi tiré en direction du bâtiment, affectant le système hydraulique. L'attaque a été repoussée ce jour-là. Cependant, en raison tant de l'isolement de ladite prison que des alertes à l'évasion qui n'ont cessé d'être lancées, les femmes et les filles qui étaient incarcérées à la Prison civile de Cabaret, ont été transférées au Centre de Réinsertion des Mineurs en Conflit avec la Loi (CERMICOL).

- 89 Il convient de rappeler que ce centre, affecté à la garde exclusive des mineurs garçons du département de l'Ouest, a une capacité d'accueil de cent-vingt (120) détenus, en leur attribuant 2m250 de surface au sol.
- 90 Depuis l'accueil des femmes et des filles, les détenus qui y étaient relativement bien gardés, font face à une grande promiscuité. En effet, en date du 27 octobre 2023, aux quatre-vingt-dix (90) mineurs garçons incarcérés ont été ajoutées cent-quarante-cinq (145) femmes et filles qui normalement devraient se trouver à la Prison civile de Cabaret. Ainsi, la population carcérale de deux-cent-trente-cinq (235) détenus-es fait du CERMICOL une prison surencombrée.
- 91 Tel que susmentionné, dans les autres villes du pays, les femmes et les filles sont gardées dans des cellules autres que celles attribuées aux hommes et aux garçons mais situées au sein même des prisons civiles.

Après avoir été attaquée à 2 reprises par des bandits armés, la Prison civile de Cabaret, la seule prison qui accueillait exclusivement les femmes et les filles en conflit avec la Loi a été désaffectée par les autorités pénitentiaires.

Depuis, dans le département de l'Ouest, les femmes et les filles sont incarcérées avec les mineurs garçons, au CERMICOL.

La pression sur le CERMICOL en fait aujourd'hui une prison surencombrée et où les détenus-es évoluent dans une grande promiscuité.

92 Cette situation déplorée par NÈGÈS MAWON a déjà occasionné des événements regrettables, dont le viol collectif, les 7 novembre 2019 et 26 janvier 2023, des femmes et des filles incarcérées à la Prison civile des Gonaïves.

93 En effet, le 7 novembre 2019, dix (10) des onze (11) femmes ainsi que la seule mineure alors âgée de quinze (15) ans qui se trouvaient à la Prison civile des Gonaïves ont été violées collectivement par des détenus hommes, à la faveur d'une mutinerie suivie d'une tentative d'évasion. Les agresseurs des survivantes qui se trouvaient dans le même espace commun de détention ont passé la nuit à violer les femmes ainsi que la mineure susmentionnée.

Sur le territoire national, 88.5 % des femmes et des filles incarcérées sont en attente de jugement contre seulement 11.5 % qui ont déjà été condamnées.

Il s'agit d'une violation flagrante de leurs garanties judiciaires.

94 Aucune disposition n'ayant été prise, le 26 janvier 2023, l'horreur s'est répétée à la même prison où cette fois, plusieurs détenus hommes qui y étaient incarcérés ont été tués à la faveur d'une évasion de prison au moment duquel, dix-sept (17) femmes ont été violées collectivement.

95 Par ailleurs, NÈGÈS MAWON tient à souligner que sur le territoire national, en date du 27 octobre 2023, selon la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) trois-cent-quatre-vingt-onze (391) femmes et filles sont incarcérées. Quarante-cinq (45) d'entre elles seulement, soit 11.5 % sont condamnées. 88.5 % d'entre elles sont donc en attente de jugement. Il y a une dimension genrée à prendre en compte dans cette analyse du déni du droit aux garanties judiciaires des citoyen.ne.s haïtien.ne.s car les femmes sont impactées de manière plus disproportionnée que les hommes.





09



CONCLUSIONS

96 De janvier à octobre 2023, l'insécurité généralisée additionnée aux activités illicites des bandes criminelles, ont entraîné des conséquences désastreuses sur les conditions générales de vie des femmes, des filles et des minorités sexuelles dans le pays.

97 Lors des massacres et attaques armées, les femmes et les filles ont été continuellement la cible des gangs armés. Elles ont été battues, violées, exécutées ou forcées à fuir leur maison. Elles se sont par la suite retrouvées dans des espaces non appropriés à l'accueil des personnes déplacées où, dépourvues de tout, elles sont sujettes à toutes sortes de violations de leurs droits fondamentaux. L'exemple de Lakou Torchon mentionné dans ce rapport, le prouve suffisamment.

98 En dehors des séquences de violences armées, les femmes et les filles ont aussi été la cible des bandits armés contrôlant les zones où elles vivent. Et, NÈGÈS MAWON a identifié, seulement dans le département de l'Ouest, au moins 16 zones où les femmes et les filles ont souvent été victimes au cours de la période couverte par ce rapport. 4 parmi elles à savoir Cité Soleil, Maïs Gâté, La Saline et Saint Martin, constituent les zones les plus dangereuses pour les survivantes.

99 Avec la contribution d'autres organisations féministes et de droits humains, NÈGÈS MAWON a pu recenser, sur 8 des 10 départements géographiques du pays, 3 351 cas de violences perpétrées à l'encontre des femmes et des filles : Au moins 2 cas classiques de féminicide, 1 169 violences sexuelles, 679 violences physiques, 744 violences psychologiques et verbales et 757 cas de violences économiques.

100 Ainsi, 35 % des violences enregistrées et traitées dans ce rapport concernent les cas de féminicides / violences sexuelles, 23 % sont des cas de violences économiques, 22 % sont catégorisés violences psychologiques / conflits familiaux et 20 % concernent des cas de violences physiques.

101 Ventilées par département – même en tenant compte du fait qu'elles ne soient pas exhaustives – ces données démontrent que le Centre et l'Ouest ont été, pour la période, les 2 départements géographiques les plus dangereux pour les femmes et les filles en Haïti. Ils sont suivis dans leur dangerosité par les départements des Nippes et du Sud-est.

102 818 filles mineures représentant 24.5 % des survivantes ont été touchées par les violences contre 2 533 femmes adultes, qui représentent 75.5 % du nombre total des survivantes recensées. Il ressort donc de ces données qu'en moyenne 81 filles mineures et 254 femmes adultes sont victimes par mois d'une violence physique, sexuelle ou psychologique.



103 Pour ce qui a trait aux violences sexuelles, NÈGÈS MAWON estime que l'appareil judiciaire haïtien ne s'est pas montré à la hauteur de ce fléau. Au cours de l'année judiciaire qui vient de s'écouler, seuls 43 individus ont été jugés coupables d'avoir agressé sexuellement une fille ou une femme. Ces 43 cas ne représentent que 3.70 % du nombre de violences sexuelles enregistrées pour la période. De plus, les peines prononcées n'ont pas été pour la plupart attribuées selon les prescrits légaux. Pour ces 43 violeurs, seuls 17 soit 39 % d'entre eux, ont écopé de peines en conformité avec la Loi. Les 26 autres violeurs, soit 61 % d'entre eux, bénéficiant de la complaisance de l'appareil judiciaire haïtien, ont été condamnés à des peines contraires aux dispositions légales.

104 Par ailleurs, de janvier à octobre 2023, au moins 13 cas de violences physiques et psychologiques basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ont été enregistrés à l'égard des personnes LGBTQIA+ et enregistrés par l'organisation Kouraj, à raison de 8 cas à Port-au-Prince, 3 cas à Léogane, 1 cas à La Gonâve et 1 cas à Jacmel.

105 Ces violences ont été perpétrées par les communautés dans lesquelles les personnes LGBTQIA+ évoluent, ce qui constitue pour NÈGÈS MAWON une grande préoccupation.

106 Enfin, il convient de souligner que les garanties judiciaires des femmes et des filles en conflit avec la Loi sont constamment violées en Haïti. En effet, selon la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), sur le territoire national, 88.5 % des femmes et des filles incarcérées sont en attente de jugement contre seulement 11.5 % qui sont condamnées.



107 Sur la base de tout ce qui précède, NÈGÈS MAWON affirme que :

- ⊗ Les données relatives aux violences physiques, sexuelles, psychologiques même non-exhaustives, prouvent qu'il est dangereux pour les femmes et les filles de vivre en Haïti, dans cette spirale de violence devenue la règle.
- ⊗ Les réponses judiciaires et politiques visant à éradiquer les violences à l'égard des femmes et des filles sont soit inexistantes, soit non-proportionnelles par rapport à l'ampleur de ces violences.
- ⊗ Cette absence de réponse étatique porte les organisations féministes, de droits humains et de défense des minorités sexuelles à fournir elles-mêmes assistance aux ayants-droits des victimes et aux survivants-tes qui attendent d'elles plus qu'elles ne peuvent leur offrir, les substituant souvent aux autorités judiciaires et politiques.
- ⊗ La condition féminine, le respect et la réalisation des droits des femmes et des filles ne constituent pas une priorité pour l'Etat haïtien qui n'attribue que moins de 1% du budget national au Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes.
- ⊗ Les violences basées sur l'orientation sexuelle sont sous-dénoncées en Haïti. De plus, à date, les seuls recours effectifs des victimes demeurent les organisations de défense des droits des personnes LGBTQIA+.
- ⊗ Les garanties judiciaires des femmes et des filles privées de liberté, ne sont pas respectées.

108 Conséquemment, NÈGÈS MAWON recommande aux autorités étatiques haïtiennes de :

- ⊗ Porter les autorités judiciaires à juger et condamner rigoureusement les coupables d'agressions physiques et sexuelles perpétrées à l'égard des femmes, des filles et des personnes LGBTQIA+, dans un souci de dissuader les agresseurs et de réduire par ricochet, ces violences ;
- ⊗ Porter les autorités judiciaires à accélérer le processus de demande en garde d'enfants et en pension alimentaire, dans un souci de réduire les violences économiques perpétrées à l'encontre des femmes et des filles ;
- ⊗ Porter les autorités judiciaires haïtiennes à se pencher rapidement sur les dossiers des femmes et des filles en situation de détention préventive prolongée depuis plusieurs années ;
- ⊗ Accorder une attention particulière aux violences physiques et psychologiques perpétrées par les communautés à l'encontre des personnes LGBTQIA+, dans un souci de réduire les discriminations dont sont victimes cette catégorie sociale ;
- ⊗ Accorder au Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes des moyens adéquats pour porter et suivre des actions visant à réduire efficacement les violences à l'égard des femmes et des filles.





@NesgesMawon

@Neges_Mawon

negesmawon2015

www.nesgesmawon.org

Avec le support de notre partenaire financier

CONCERN
worldwide